La Lettre du Conseil Municipal

Roquetoire

N°3

Cette lettre tient compte des annonces du Président de la République à la date du 24 novembre 2020

Marché de Noël

Prévu les **5 et 6 décembre 2020** : c'est avec regret que nous prenons la décision **d'annuler le marché de Noël,** la crise sanitaire actuelle nous obligeant notamment à garder la salle des fêtes fermée jusqu'à nouvel ordre.

Que cette période de fin d'année reste festive ! Nous avons particulièrement à cœur de l'animer et vous proposons les activités suivantes, en nous réservant la possibilité de les ajuster en fonction de l'évolution de la situation sanitaire :

1- Soyons créatifs pour Noël : Merci à tous les habitant(e)s qui prendront l'initiative de décorer la façade de leur maison ou ses abords, soit par des illuminations, soit par des décorations festives !

2- Le comité des fêtes propose un jeu virtuel pour petits et grands, à partir du 5 décembre : **« Il faut sauver Noël ! »** Pour participer, il suffit de télécharger l'application **Graaly** sur vos smartphones ou tablettes. (Sur simple demande au 07 88 31 85 11, une version papier pourra être transmise)

Message à tous les enfants : n'oublie pas de venir déposer ta lettre au Père Noël dans la boîte préparée spécialement pour lui à l'entrée de la mairie !

Il sera heureux de te répondre si tu acceptes de lui donner ton adresse postale ou mail !

3- Les sapins de Noël 2020 : nous mettrons à votre disposition plusieurs sapins dans les bacs présents sur la place du village : le samedi 12 décembre de 10h à 12h et de 14h à 17h, chacun(e) pourra y accrocher 1 ou plusieurs décorations de Noël de sa création. Si le contexte le permet, nous demanderons au Père Noël de passer en calèche !

4- Vente de jacinthes à emporter

Voir flyer joint.

Colis des aînés : distribution des colis à destination de nos aînés par les conseillers municipaux et les membres du CCAS, le vendredi 18 et le samedi 19 décembre 2020.
Tous les produits choisis pour ces colis sont issus de nos commerces locaux.
Pendant cette deuxième période de confinement, les personnes inscrites sur le "registre des personnes vulnérables" ont été contactées plus particulièrement. Les élus et les membres du CCAS se mobilisent également pour contacter par téléphone nos aînés afin de prendre de leurs nouvelles et de leur apporter une aide le cas échéant.
Adresse mail du CCAS :
ccas-roquetoire@orange.fr

Cérémonie des vœux 2021 :
Nous envisageons de maintenir la date du 17 janvier 2021 pour la présentation des vœux de la municipalité :
- sous la forme d'une séquence vidéo qui serait diffusée ce jour-là sur le site officiel de la commune et la page Facebook
- sous la forme d'une communication en boîte aux lettres à l'attention de tous les habitants.

Ecole : Début novembre, 600 masques ont été distribués aux élèves du groupe scolaire Martin Luther King, du CP au CM2, soit 4 masques x 150 enfants. Les masques sont en tissu, de fabrication française, lavables 120 fois. La commune de Roquetoire a souhaité accompagner la démarche initiale de l'APE en fournissant 4 masques supplémentaires par enfant, et ainsi couvrir les besoins hebdomadaires pour la période scolaire.

La municipalité a pris les moyens nécessaires pour assurer la continuité des services périscolaires et s'adapte en permanence pour mettre en œuvre le protocole sanitaire du ministère de l'Education Nationale sorti le 2 novembre dernier. *Ces ajustements peuvent engendrer quelques désagréments et nous tenons à remercier les parents pour leur compréhension.*

En lien avec la gendarmerie, plusieurs mesures de protection ont été prises dans le cadre du plan **Vigipirate sécurité renforcée, risque Attentat,** avec notamment la fermeture de plusieurs places de parking devant l'école.

En lien avec la BAPSO (Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer) dont nous dépendons, et avec l'aide de l'équipe des bénévoles, la bibliothèque sera ouverte à partir du 1er décembre :
- le mercredi de 14h à 16h
- le vendredi de 16h45 à 18h
- le samedi matin de 11h à 12h15 et après-midi de 15h à 16h30

Pendant les vacances de Noël : ouverture les mercredi 23 et 30 décembre de 14h à 16h.

La permanence «Drive» du samedi 28 novembre sera assurée.

Cimetière :

l'équipe municipale étudie la possibilité de créer un **« jardin du souvenir »** à l'entrée du cimetière rue de Cohem : c'est un site destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à une crémation. Il est un complément au colombarium existant, qui permet d'accueillir les urnes contenant les cendres des personnes défuntes. deux devis ont été présentés pour la construction d'**un nouveau colombarium** qui doit répondre à une demande en constante augmentation.

11 NOVEMBRE 2020 :

Un simple dépôt de gerbe au monument aux morts, en hommage aux victimes, civiles et militaires, de toutes les guerres s'est déroulé le 11 novembre dernier, sans public.

CAPSO
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER

le conseil communautaire du 22 octobre 2020 a validé la mise en place d'un pacte de gouvernance entre la CAPSO et ses communes membres. Ce pacte doit définir un mode de fonctionnement des instances propres à son territoire et reconnu par les élus. L'élaboration de ce projet est pilotée par un groupe d'élus, auquel appartient M^me^ Véronique BOIDIN, qui représentera le pôle territorial d'Aire-sur-la-Lys pour les communes de moins de 2 000 habitants. **La commune de Roquetoire est donc bien présente dans les instances de travail de notre intercommunalité !**

Colonnes papier :

Un projet de convention entre la CAPSO, la commune de Roquetoire et l'AEP Saint-Michel a été présenté au conseil municipal du 20 novembre dernier. Il va permettre à la CAPSO d'installer 2 colonnes supplémentaires de ramassage des papier/carton en apport volontaire sur le parking du Rupereau (rue de Mametz) et au stade (rue du stade).

Travaux de mise en sécurité de l'église :

Dans le cadre du plan de relance en faveur des collectivités territoriales, la commune de Roquetoire avait déposé une demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) exceptionnelle pour l'exercice 2020. Une notification d'attribution de subvention à hauteur de 30% du montant total des travaux a d'ores et déjà été reçue de la Préfecture. Des démarches ont été initiées notamment auprès du Conseil Départemental en vue d'obtenir des financements complémentaires. Le dossier devrait être étudié au titre de la programmation 2021.

Soutenons nos commerçants ! En ces moments qui restent difficiles, la municipalité tient à exprimer son soutien à l'ensemble des commerçants et artisans de notre commune, et tout particulièrement à ceux qui ont été classés dans la catégorie des commerces « non essentiels ». Des contacts ont été pris avec eux, et nous comprenons leur sentiment légitime d'injustice ressenti vis à vis de la grande distribution. Face à la pandémie, tous ont fait preuve de civisme et de responsabilité, en mettant en place des règles strictes qu'ils se sont appliqué à faire respecter. Pour les commerces et services qui peuvent reprendre leur activité ce samedi 28 novembre, soyons présents à ce rendez-vous !
Cependant, suite aux dernières annonces, les bars et restaurants doivent rester fermés jusqu'à nouvel ordre. Au moment de leur réouverture nos 2 cafés (« Le Roque Comptoir », le « Café du Commerce ») et notre restaurant « La Grange », auront plus que jamais besoin de notre **soutien** et de notre **fidélité !**

Influenza aviaire : la situation sanitaire internationale et européenne en matière d'Influenza aviaire est fortement évolutive depuis plusieurs semaines. Les mesures préconisées s'appliquent dans toutes les communes du Pas-de-Calais depuis le 6 novembre dernier. Nous vous rappelons d'être vigilant sur la protection de vos volailles. Les règles de claustration et protection de celles-ci par un filet, avec réduction des parcours extérieurs pour les élevages commerciaux et les élevages privés (basse-cours) doivent être appliquées. Ces mesures de prévention ont pour but de protéger les volailles domestiques d'une potentielle contamination.

Chères roquestoriennes, chers roquestoriens,
L'équipe en place ne nous laissant que le strict minimum, nous appelons votre attention sur l'évolution de la vie associative.
« Le Club des Aînés a demandé à reprendre ses activités à la salle des fêtes à effectif réduit. Refus de la municipalité. Il faudrait désinfecter avant et après... Et la commune n'aurait pas les moyens de le faire !
L'association des anciens combattants a demandé à utiliser la salle des mariages pour renouveler ses inscriptions. Refus de la municipalité. Il était pourtant possible de respecter les gestes-barrières.
Créer un fichier des personnes vulnérables, c'est bien. Prendre ce genre de décision pour l'utilisation des salles, c'est accroître leur isolement.
Chercher à comprendre, c'est commencer à désobéir. Nous cherchons à comprendre. ».

ROQUETOIRE POUR TOUS.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook : Roquetoire pour tous

INFO

Ouverture de la mairie : la mairie est ouverte au public aux horaires suivants :
Lundi-mardi-jeudi-vendredi : de 14 h à 18 h
Mercredi : de 9 h à 12 h
Fermeture les 24 et 31 décembre 2020
mairie-roquetoire@wanadoo.fr
Vous voulez rencontrer Mme le Maire ou les adjoint(e)s ? n'hésitez pas à prendre rendez-vous au 03.21.39.05.07

Agence postale :
ouverte du lundi au vendredi :
de 14 h à 18 h
Fermeture du 28 au 31 décembre
Site officiel de Roquetoire :
www.roquetoire.fr
Page Facebook officielle :
Roquetoire actualités

Ensemble, restons mobilisés

Novembre 2020 I.P.N.S.

La Lettre du Conseil Municipal